



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aerodrome de Melun-Villaroche

Question orale n° 1117

Texte de la question

M. Jean-Pierre Cognat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les rumeurs de plus en plus persistantes, et non démenties, qui font état d'une mise à l'étude de l'ouverture éventuelle de l'aérodrome de Melun-Villaroche à des vols commerciaux afin de faire face à la saturation d'Orly. Il est vrai qu'il faudra bien quinze à vingt ans pour réaliser le troisième aéroport du grand bassin parisien et que, dans cette attente, il est nécessaire de répartir le trafic ou de renforcer les structures existantes. Mais en supposant que Melun-Villaroche soit en théorie une solution envisageable en raison de sa situation géographique, il est clair que le manque d'infrastructures et l'insuffisance de pistes sont des handicaps non négligeables, surtout exprimés en terme de coût, s'il était envisagé de le rendre opérationnel dans ce cadre et, sans doute provisoirement. Par ailleurs, les nuisances que supporteraient la ville nouvelle de Senart et ses habitants sont l'aspect le plus important de ce dossier. Cela condamnerait irrémédiablement les importants efforts engagés en faveur du développement de cette ville nouvelle. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer si ces rumeurs sont fondées et quelles sont ses intentions sur ce problème.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Cognat a présenté une question n° 1117.

La parole est à M. Jean-Pierre Cognat, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Cognat. Monsieur le secrétaire d'État à la recherche, j'ai alerté le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur des rumeurs, relayées par la presse locale, faisant état d'une éventuelle ouverture de l'aéroport de Melun-Villaroche au trafic commercial afin d'alléger l'aéroport d'Orly. Je rappelle que le schéma directeur d'Ile-de-France de 1992, avec projection à 2015, avait positionné l'aéroport de Melun-Villaroche comme site possible pour l'aviation d'affaires.

Déjà difficile à faire admettre aux riverains concernés par cette extension, cette perspective a été admise compte tenu du nécessaire développement économique de la ville nouvelle de Senart. En effet, il faut des arguments attractifs pour attirer des entreprises en villes nouvelles, et la proximité d'un aéroport d'affaires en est un non négligeable.

Sous réserve d'un bon cahier des charges interdisant les vols de nuit et les week-ends, on pouvait considérer cette option comme acquise, mais, depuis quelques jours, la rumeur semble franchir un pas. Le trafic d'affaires est devenu un éventuel trafic commercial, et la configuration est totalement différente. Comment, en effet, envisager le survol d'une université, de l'éventuel centre-ville et de la ville nouvelle, le Carre Senart, et de zones d'habitation denses par un trafic commercial ?

Cette solution est dite provisoire et ses défenseurs considèrent qu'une telle opportunité est de nature à favoriser le développement économique de la ville nouvelle de Senart.

Il ne me semble pas très sérieux d'envisager un développement économique durable en s'appuyant sur des aménagements provisoires qui ont, semble-t-il, pour seule motivation d'attendre la réalisation du troisième aéroport du Grand Bassin parisien. Je souhaite que le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme nous indique clairement ses intentions sur ce dossier.

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la recherche.

M. Francois d'Aubert, secretaire d'Etat a la recherche. Monsieur le depute, en ce qui concerne le troisieme aeroport parisien, je vous renvoie aux decisions prises par le Gouvernement mercredi dernier.

Quant a l'aerodrome de Melun-Villaroche, situe a 45 kilometres de la capitale et a 35 kilometres d'Orly, il est reserve actuellement a l'usage exclusif de l'administration pour la formation de ses pilotes d'avion. Son trafic est actuellement inferieur a 50 000 mouvements par an.

La possibilite d'ouvrir cet aerodrome a d'autres types de trafic a ete suggeree aux autorites, c'est vrai, a plusieurs reprises. Le schema directeur de la region Ile-de-France rappelle ainsi que l'aerodrome de Melun-Villaroche a vocation a desservir les villes nouvelles d'Evry et de Senart en matiere d'aviation d'affaires pour reprendre aux besoins du developpement economique local.

Le rapport de M. Jacques Douffiagues sur la desserte aeroportuaire du grand bassin parisien évoque la saturation d'Orly et de Roissy pour le court terme et recommande notamment l'etude d'un processus de desserrement du trafic autour de Paris. Au sujet de l'aerodrome de Melun, l'ancien ministre écrit qu'il existe un consensus local sur la possibilite d'ouvrir cette plate-forme a d'autres trafics, a condition - et vous serez sans doute d'accord - que les nuisances n'augmentent pas en raison du choix qui a ete fait il y a vingt ans de creer une ville nouvelle a proximite.

A la suite de ce rapport, l'interet economique local que presenterait l'ouverture de l'aerodrome a un trafic commercial ou d'affaires a ete rappele par des responsables locaux.

Les souhaits et recommandations qui ont ete ainsi exprimes meritent une grande attention. C'est pourquoi le ministre que je remplace ce matin se propose d'engager, en liaison avec le ministere de la defense et les aeroports de Paris, une etude sur les conditions d'une ouverture de la plate-forme a la circulation aerienne publique. Les collectivites locales interessees seront naturellement associees le moment venu a cette reflexion. La complexite technique du projet, notamment en ce qui concerne la prise en compte de tous les parametres de l'environnement, la gestion de l'espace aerien a proximite d'Orly et la mise aux normes des installations, necessitera cependant des etudes longues et complexes. C'est seulement au terme de ces etudes qu'une decision sera prise de maniere concertee avec les elus et les habitants de la region sur les perspectives eventuelles d'ouverture de cette plate-forme.

Données clés

Auteur : [M. Cognat Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1117

Rubrique : Aeroports

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1996, page 3812

Réponse publiée le : 12 juin 1996, page 4068

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 juin 1996